Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 145 (2000)

Heft: 1

Artikel: Cinq pensées pour l'an 2000

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-345952

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



gardien de hockey sur glace, jouant en ligue nationale A, ne fasse pas de service parce qu'il a les pieds plats ou qu'un footballeur bénéficie du même passe-droit parce qu'il a mal au dos?

Les «astreints» seront-ils présents aux cours de répétition qui pourraient redevenir annuels? Il y a un nombre inimaginable de gens indispensables, qui n'ont pas d'adjoints ou de remplaçants dans les grandes entreprises! Il y a même des chefs de service du Département de la défense qui demandent des dispenses pour des subordonnés qu'ils se voient dans l'incapacité de libérer pour une période d'instruction ou une école d'avancement. Continuera-t-on à déplorer les hémorragies qui anémient l'Armée 95, forçant les commandants à fusionner les unités, parce qu'il est effectivement difficile d'instruire et d'entraîner une compagnie de chars qui compte moins de trente hommes présents au cours de répétition?

Le système de milice pourrat-il être véritablement appliqué dans la désignation des commandants d'unité, de bataillon, de régiment et des officiers d'état-majors? Par la force des choses, ne verra-t-on pas ces fonctions devenir une «chasse gardée» pour fonctionnaires et officiers de carrière?

Les concepteurs de l'Armée 95 affirmaient que les problèmes des effectifs dans les cours de répétition seraient résolus avec le passage à l'Armée 95. Les planificateurs de l'Armée XXI oseront-ils en faire de même, s'ils ne prévoient pas un changement radical de la sélection au recrutement, de l'attribution de dispenses par les administrations cantonales

ou fédérales? Quoi qu'il en soit, ils ne pourront pas changer l'individualisme ambiant...

Actuellement, bien que la Constitution fédérale pose en principe le «service militaire obligatoire», on pratique en fait le «service à la carte»: le phénomène touche autant les soldats que les officiers supérieurs dans les grands états-majors. Le divisionnaire Jordan, à l'époque commandant de la division mécanisée 1, reçut un fax étonnant: cela se passait au début des années 1990. Le matin de l'entrée en service, un lieutenant convoqué au rapport de division lui transmettait: «J'ai l'honneur de vous informer que je ne pourrai pas participer à votre manifestation, étant retenu par d'autres obligations.»

Colonel Hervé de Weck

Cinq pensées pour l'an 2000

Montesquieu: «Le monde parle de bagatelles comme de choses sérieuses et des choses sérieuses comme de bagatelles.»

Antoine de Saint-Exupéry: «La vérité d'hier est morte, celle de demain est encore à bâtir. Aucune synthèse valable n'est entrevue, et chacun de nous ne détient qu'une parcelle de vérité.»

Raymond Aron en décembre 1940: «Nous n'avons pas à rougir d'avoir aimé la liberté, mais seulement de l'avoir mal défendue, non pas seulement sur les champs de bataille, mais avant durant la paix, dans notre maison.»

Charles-Ferdinand Ramuz: «Je suis patriote parce que j'aime mon pays au sens géographique du mot, j'aime une terre, un certain climat, un certain ciel; je l'aime de nécessité. J'aime cette terre parce que j'en sors, ce climat et ce ciel parce que j'en ai toujours été entouré (...).»

Sur un mur de l'Académie de West Point: «C'est lorsqu'il est en péril de mort que l'homme se souvient de l'existence de Dieu et des soldats.»